

Dans son audience de ce jour, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 7 jugements contre 11 inculpés, dont 2 condamnés à l'emprisonnement, savoir :

- 1 Cabaret ouvert à une heure induc.
- 1 Ivresse scandaleuse.
- 1 Excavation sur la voie publique.
- 3 Tapages nocturnes.
- 1 Voies de fait.

L'auteur d'une réclamation qui nous est adressée au sujet d'un article ayant paru dans le numéro du 21 courant, est prié de se faire connaître au bureau du Journal ou d'indiquer son domicile.

On dit que le lot de 100,000 francs de la loterie Saint-Pont est échu à un ouvrier employé au chemin de fer à Orléans. Cet ouvrier, qui est père de famille, ne gagne que 2 francs 50 centimes par jour. Malgré l'émotion, facile à comprendre, qu'il ressentit en apprenant la bienheureuse nouvelle qui le fait riche, il a continué sa journée, comme à l'ordinaire, jusqu'à huit heures du soir.

On lit dans la Gazette de Médecine :

« Voici un remède fort simple pour éviter et guérir les crevasses des mains pendant l'hiver : on se sert de jus d'oignon avec lequel on se frotte les mains en les faisant chauffer ; on réitère plusieurs fois par jour, jusqu'à complète guérison. Si l'on veut on coupe simplement un oignon par le milieu et l'on frotte la crevasse avec l'une des deux parties. Ce remède est très efficace et réussit lorsque les autres moyens ont échoué.

« Pour éviter ces crevasses, on ferait bien de contracter l'habitude, le matin, après s'être lavé les mains, de prendre gros comme un pois ou un haricot de miel ordinaire. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 25 janvier 1863. Sommes versées par 125 déposants, dont 16 nouveaux. fr. 14,093. 45 demandes en remboursem. 12,195 35 Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs. Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 26 janvier 1863.

Le budget extraordinaire de 1863 s'élève à 104,015,000 francs. Il est inférieur de 17 millions au chiffre du précédent exercice.

On a généralement remarqué dans les derniers documents officiels, un fait qui mérite attention : c'est que quatre villes d'Algérie, Philippeville, Constantine, Oran et Alger, expédient plus de dépêches électriques qu'elles quatre que Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes. Ceci est un indice dont il faut tenir note, et qu'il est tout à la fois curieux et utile de constater.

Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup des courtiers de commerce, de leur existence comme agents officiels. De récents procès viennent de ramener l'attention sur eux et nous valent en ce moment, une brochure remarquable publiée par M. Pallé de Lyon sous ce titre : *La vente sur les Courtiers et les Représentants de Commerce*. Il paraît que pour mettre fin à des conflits sans cesse renaissances, à une confusion fâcheuse dans beaucoup de circonstances, un grand nombre de commerçants se proposent d'adresser une pétition au Sénat, M. Pallé dans sa brochure donne un historique très intéressant de la création et de l'existence des courtiers et il la termine par ces quelques lignes : « Il appartient aux chambres de commerce aux notables négociants d'user de toute les voies légales pour réclamer le rappel d'une loi qui tend à féodaliser au profit de quelques privilégiés toutes les transactions de négoce et qui va directement à l'encontre de la liberté commerciale, devenue aujourd'hui la doctrine officielle du gouvernement. »

On dit que plusieurs journaux se disposent à publier des cartes mettant en saillie les circonscriptions électorales d'un grand nombre de départements, et que le *Sidre* notamment doit consacrer sous peu de jours sa première page à une publication de ce genre.

On parle d'une excursion que l'Empereur ferait cette semaine à Rouen et dans le département de la Seine-Inférieure.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Il vient de paraître une traduction anglaise du rapport très intéressant et si plein d'idées neuves sur la culture du coton en Italie que M. Devaninzi, le commissaire général italien près l'Exposition, et antérieurement membre du ministère pour les provinces napolitaines, a adressé il y a deux mois au ministre de l'Agriculture et du Commerce du royaume d'Italie. Ce rapport est incontestablement l'une des publications les plus importantes qui aient encore enrichi la littérature de la question cotonnière.

M. Devaninzi s'est proposé de prouver qu'après le Nord-Américain et l'Inde, l'Italie est destinée à fournir la plus grande masse de coton aux besoins toujours

croissants de notre civilisation. Cela peut paraître, à première vue, une assertion assez hardie, mais quand on a examiné attentivement les faits et les arguments contenus dans le rapport italien, l'assertion perd toute apparence paradoxale et s'impose comme le résultat d'une enquête officielle.

Sur la carte de la région cotonnière d'Italie jointe au rapport, la zone réelle propre à la culture du coton est marquée comme celle qui se trouve au-dessous du 43° degré de latitude nord, et qui renferme presque toute la partie de l'Italie du sud sur le côté méridional d'une ligne au milieu de la Péninsule depuis l'embouchure du Tevere, dans l'Adriatique, jusqu'au prononnoire de Piombino, sur la côte tyrrhénienne. Cette zone productive de coton renferme une partie des marennes toscanes, la Sardaigne et la Sicile, la campagne de Rome, et toutes les provinces de Naples. Elle couvre un espace de plus de 154,000 kilomètres carrés et possède une population de plus de 10 millions d'habitants. Quant ils ne s'élèvent pas à plus de 500 pieds au-dessus du niveau de la mer, et ne sont pas à plus de 55 kilomètres du rivage, tous les districts compris dans cette zone sont propres à la culture du coton.

Dans l'Italie méridionale, comme le fait justement observer le commandeur Devaninzi, la question de la culture du coton, ou même de n'importe quelle culture se résout simplement dans une question de drainage et d'irrigation. Avec l'amélioration du sol, la culture du coton suivrait elle-même.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 26 le 27 hausse baisse
3 % ancien. 69.90 69.70 » » » 20
4 1/2 au compt. 98.60 98.60 » » »

FAITS DIVERS.

M. le baron de Rothschild, de Vienne, nous dit le *Wanderer*, a intenté une action contre la compagnie Sicilienne de navigation à vapeur, parce qu'un bâtiment de cette compagnie, le *Pompeii*, il lui a été volé 25,000 fr. de rente, à lui appartenant. Mais comme pour éviter les frais de transport on avait simplement déclaré 25,000 fr. sans indiquer si c'étaient des rentes ou du capital, M. de Rothschild même s'il gagne son procès perdra 475,000 francs, puisqu'en tout cas on ne lui remboursera que les 25,000 fr. déclarés.

Les correspondances de Suisse et d'Italie apportent de navrants détails sur les malheurs causés par l'abondance des neiges. Dans la vallée de Simplan, il y a eu des villages entiers couverts par les avalanches. On compte les morts par centaines. La désolation est générale. Les habitants de la montagne quittent leurs maisons, abandonnent mobilier, bétail, provisions, pour se réfugier dans les villes, où ils reçoivent la plus cordiale hospitalité.

Il se pratique, en ce moment, à Londres, un genre d'escroquerie tout à fait nouveau et contre lequel il est utile de se garantir. Voici en quoi consiste ce système :

De prétendues sociétés vous envoient des prospectus annonçant qu'elles sont à même de vous avancer telle somme qu'on leur demandera pour une entreprise industrielle ou commerciale quelconque, et cela pour un temps déterminé. Ces insidieux prospectus sont rédigés avec une si grande régularité et un esprit d'ordre en apparence si positif, que l'on n'a, en les lisant, aucune méfiance.

Cependant, une personne qui se trouve à Paris se laisse prendre au piège d'un de ces prospectus et demande une somme de 10,000 francs. La société répond par une lettre non affranchie qu'elle est disposée à faire l'avance demandée pour trois ans, au taux de 5 pour cent d'intérêt. Seulement, elle ajoute qu'il est indispensable de lui envoyer, par retour du courrier, une somme de 200 francs, à titre d'indemnité préalable pour l'arrangement de l'affaire.

La personne envoie les 200 francs, mais ne voyant pas arriver les 10,000 francs qu'elle attend, elle écrit plusieurs fois et finit, en désespoir de cause, par s'adresser à une maison de Londres... qu'elle connaît et qui lui répond à la date du 17 courant : « Il existe à Londres de prétendues sociétés qui font mettre dans les principaux journaux anglais des annonces indiquant qu'elles sont établies pour l'avance de fonds à l'étranger. Depuis quelques mois plusieurs personnes victimes de cette surprise, et ayant donné à l'avance 2, 3, 400 francs, ont vainement cherché à se faire rembourser. L'une d'elles qui demandait une somme assez forte, avait envoyé, comme acceptation, cinq lettres de change de 2,000 francs chacune. Elle n'a jamais rien vu revenir. »

Ce ne sont pas des sociétés, ajoute-t-on qui font ces tours d'escroquerie, ce sont quelques chevaliers d'industrie de premier ordre. Il existe déjà contre eux de nombreuses réclamations.

VARIÉTÉS.

LES PRÉDICTIONS DE M. MATHIEU (DE LA DRÔME).

Le *Constitutionnel* publie une lettre de M. Mathieu (de la Drôme) dans laquelle il n'hésite pas à dénoncer le soleil et la lune, la lune surtout, « comme seuls coupables des mauvais tours que le ciel joue trop souvent à la terre. » M. Mathieu établit

ainsi la connaissance sommaire de l'année 1863 :

« HIVER. — Nos côtes sont encore menacées de quelques sinistres, notamment vers le 28 ou le 29 janvier, dans les premiers et vers les derniers jours de février.

« PRINTEMPS. — Des derniers jours de mars aux premiers jours de juin le temps sera très orageux et très pluvieux. Dans certaines régions du centre et du Nord de la France les jours de pluie seront les plus nombreux.

« Il n'est pas rare de voir un mois d'avril ou un mois de mai pluvieux, mais il est rare que ces deux mois se trouvent l'un et l'autre dans le même cas. Cette année nous serons témoins de cette fâcheuse exception, qui ne peut manquer d'amener quelques débordements de rivières.

« Les phénomènes les plus graves, orages et pluies, arriveront aux époques ci-après :

« 1° Vers les derniers jours de mars ou les premiers d'avril, suivant les régions, ouragans sur terre et sur mer, (particulièrement vers le 30 ou le 31 mars). — Phénomènes pluvieux se rapprochant de ceux qui arrivèrent vers le milieu de juin 1815 et nous firent perdre la bataille de Waterloo ;

« 2° Vers les derniers jours d'avril ou les premiers de mai, fortes bourrasques. (Des gelées tardives sont à craindre) ;

« 3° Vers le 15 mai, dans certaines régions, dans d'autres vers les derniers jours de mai et les premiers de juin (orages).

« Les documents nécessaires me manquent pour préjuger les vingt derniers jours de juin. Cependant, je pense que, sans donner de très grande quantité d'eau, la plupart de ces vingt jours seront nuageux ou pluvieux au nord de la France.

« Tous les doutes seraient levés en moins de quarante-huit heures, si j'avais à ma disposition une copie des registres de l'Observatoire de Paris.

« ÉTÉ. — Temps variable au centre et au nord. La théorie indique des orages et de la grêle du 5 au 13 juillet, particulièrement vers le 9 ou le 10.

« Quelques orages sont encore indiqués du 20 au 31, particulièrement vers le 25 ou le 26.

« Pluies et orages vers le 16 ou le 17 août.

« Les documents nécessaires me manquent pour préjuger les 20 ou 25 jours de septembre.

« AUTOMNE. — Encore une saison très orageuse et très pluvieuse. Les intempéries seront la règle et le beau temps l'exception.

« Les phénomènes les plus graves arriveront :

« 1° Vers les derniers jours de septembre ou les premiers d'octobre (orages) ;

« 2° Vers la fin d'octobre ou les premiers jours de novembre (orage) ;

« 3° Vers le 12 ou le 14 novembre ;

« 4° Vers la fin de novembre et dans les dix ou douze premiers jours de décembre (violens ouragans, particulièrement vers le 5 ou le 6 décembre ; — mer extrêmement dangereuse) ;

« 5° A la fin de décembre (fortes bourrasques dans les premiers jours de janvier 1864).

« Au total, beaucoup de perturbations atmosphériques et beaucoup d'eau.

« Ces indications, que je me réserve de développer dans le courant de l'année, rendront, je l'espère, d'utiles services à l'agriculture et à la marine. Chaque jour d'orage prévu équivalait à des sinistres évités, à des travaux économisés, à des navires préservés du naufrage, au pain de milliers d'hommes soustrait aux intempéries.

« Basé sur la prescience du temps, l'agriculture verra un jour doubler ses produits. Ce jour-là le problème de l'extinction de la misère sera résolu. Il y aura du pain pour tous. Ce qui fut mon rêve politique deviendra une vérité scientifique. C'est le but vers lequel je tends.

« MATHIEU (de la Drôme),

« 23, rue des Petits-Hôtels, à Paris.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

BULLETIN FINANCIER.

26 janvier 1863.

Le discours de l'Empereur a produit un bon effet dans le public financier ; malheureusement cet effet a été entièrement neutralisé par les nouvelles de Pologne et la baisse de 1/8 à Londres.

Le marché a été faible et sans affaires depuis le commencement jusqu'à la fin de la Bourse.

La rente s'est tenue entre 69.80 et 69.90 ; elle a fermé à 69.85.

Les consolidés sont à 92 3/8 à 1/2.

Les cours de Vienne ne sont pas affichés. L'emprunt italien est ferme de 70.55 à 70.35.

Le Mobilier français a varié de 1160 à 1167.50, et l'espagnol de 872.50 à 880.

L'Orléans s'est traité de 1085 à 1083.75 ; l'Est à 527.50 ; le Lyon de 1152.50 à 1160 ; le Midi de 815 à 820 ; le Genève à 400 ; l'Ouest à 545 ; le Saragosse à 660 ; le Nord de l'Espagne de 545 à 543.75.

Les Autrichiens sont tenus de 505 à 506.25 ; les Lombards de 588 à 583.75 ; les Romains à 380 ; les Transatlantiques à 561.25 ; les Gaz Parisiens à 1695 ; les Suez à 500.

Cours moyen du comptant : 3 %, 69.85.

4 1/2 %, 98.60.

Banque de France, 3,400.

Crédit foncier, 1,465.

Pour extrait : J. REBOUX.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Jeudi 29 janvier.

Spectacle extraordinaire

Au bénéfice des ouvriers de la Seine-Inférieure, sous le patronage des autorités de la ville de Roubaix.

Abonnements et entrées de faveur généralement suspendus.

Début de M. Munié, dans l'emploi de premier amoureux fort second.

Première représentation de

DOUTE ET CROYANCE, drame en 1 acte.

Première représentation de

LA NIAISE DE SAINT-FLOUR, vaudeville en 1 acte.

Première représentation de

LE MOULIN JOLI, opérette en 1 acte.

UNE TASSE DE THÉ, coméd. en 1 acte.

Ordre : 1. Doute et croyance ; 2. La Niaise ; 3. La tasse de thé ; 4. le Moulin joli.

Bureaux à 6 h. 1/4. — On commencera à 7 heures.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. ; fauteuil de première galerie, 2 fr. 50 ; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50 ; première galerie, 2 fr. ; stalle de parquet, 1 fr. 25 ; deuxième galerie, 1 fr. ; parquet, 1 fr. 25 ; parterre, 75 cent. ; amphithéâtre, 50 cent.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à 4 heures, chez J. Reboux, Grande-Rue, 56.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

THÉÂTRE DE LILLE

Au 1^{er} jour au bénéfice de M. Wicart, Les Huguenots.

Incassament au bénéfice de M. BUTAUT. Les Mousquetaires, drame en 11 tableaux.

Dimanche 1^{er} février.

PREMIER GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 23 janvier 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect. 62 » » » »
3/6 betterave fin id 62 » » » »
3/6 melas ind. id 62 » » » »
3/6 fin de grains id 62 » » » »
3/6 de riz id 45 » » » »
Genièvre id 45 » » » »
Anis id 50 » » » »

Le *Moniteur de la Jeunesse*, dont l'Administration est à Paris, rue de Seine, 51, est sans contredit un journal d'éducation des plus utiles et des plus intéressants. Il donne aux parents une bonne direction pour les études de leurs enfants, et en outre il offre à ses abonnés des lectures instructives et très attachantes.

La première partie renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes ; la deuxième contient des articles d'histoire de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les souverains et les personnalités illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations importantes.

Le *Moniteur de la Jeunesse*, à partir du 1^{er} janvier, sera illustré de très belles gravures. Son prix d'abonnement n'est que de 8 fr. par année, pour Paris et les départements, et chaque abonné reçoit en prime un sous-carnet, et à son choix, un charmant Album composé de 12 belles gravures sur acier, grand in-8°, représentant les 12 vues les plus remarquables, soit des bords du Danube, soit de la Palestine.

Le meilleur guide en affaires est sans contredit le *Confident*, formulaire général des actes sous signatures privées, par Joseph Poinssotte, ancien principal clerc de notaire, ancien huissier. Ce livre contient toutes les formules des actes qui peuvent être faits sous signatures privées. Les articles de la loi, explicatifs, précèdent chaque formule en tête de laquelle sont indiqués les droits d'enregistrement. Les avocats les plus recommandables du barreau de Paris ont donné leur approbation au *Confident* qu'ils ont reconnu comme l'ouvrage le plus complet et le mieux rédigé qui ait paru jusqu'à ce jour.

En vente chez tous les libraires.

Éditeur, A. Lambert, imprimeur à Beaune (Côte-d'Or).

Un vol. in-18 de 520 pages. — Prix 5 fr. Forte remise aux libraires.

Nous recommandons à nos lectrices un abonnement pour 1863 à la *Mode Illustrée*, dont MM. Firmin Didot sont les éditeurs.

L'intérêt de sa rédaction, son instruction toute morale, la beauté et l'exactitude des gravures qui accompagnent le texte, font de la *Mode Illustrée* un des journaux de famille les plus recherchés et les plus utiles. La *Mode Illustrée* paraît cinquante-deux fois dans l'année. On s'abonne à l'Administration, rue Jacob, 56. Le prix est de 3 fr. 50 cent. pour un trimestre. Pour pouvoir mieux apprécier le journal, un numéro quelconque est envoyé franco et gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie au bureau du journal, rue Jacob, n° 56.

COFFRES - FORTS,

SYSTÈME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des coffres-forts ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer : cela peut être fort remarquable au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'appareils, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des incon vénients qui résulteraient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille. 2563

Mercuriale du marché aux grains de Lille

DU 21 JANVIER 1863.

Blé blanc vendu, 1.905 hect. 22 23
Blé macaux id. 20 41
Prix extrême du blé blanc. 20 à 24 fr.
Id. du blé macaux 18 à 21 fr.
Hausse à l'hectolitre : Blé blanc 0 02
— id. Blé macaux 0 05
Fleurs (le sac de 100 kilog.) 38 50
Baisse : 0 fr. 00 cent.
Son (le quintal métrique) 9 00
Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.

Blé blanc. 21 62
Blé mac. 19 54
Semaine précédente 21 71
19 55

Hausse 0 9 Baisse 0 1

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressé d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme 28 »
Pain de 2^e qualité, id. 41 50
Pain blanc, id. 35 »
Pain de fleur (pain français) 125 g. 6 »
Les deux pains 11 »
Les quatre pains 22 »
Les huit pains 44 »

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELES.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons ; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très gailleux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

GROSSE GAILLETTERIE, (l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris) : 2 fr. 50

NOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 85 (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris) : 1^{re} id. 1 fr. 65

FINES NOISSETTES 1 fr. 55 (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris) :

GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 45 (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. (octroi compris) :

NOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 80 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris) : 2^e id. 1 fr. 60

FINES NOISSETTES, 1 fr. 50 (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. (octroi compris) :

GROSSE GAILLETTERIE, 2 fr. 40 (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. (octroi compris) :

NOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris) : 2^e id. 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45 (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. (octroi compris) :

(Au comptant sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt. S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrière, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.